

## **Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

### **Modification de la règle 32 du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid**

1. À sa quarante-quatrième session (19<sup>e</sup> session ordinaire), qui s'est tenue à Genève du 26 septembre au 5 octobre 2011, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une modification de la règle 32 du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, concernant la publication de la *Gazette OMPI des marques internationales*, ci-après dénommée "la gazette".
2. Au début de 2010, le Bureau international a lancé une version électronique de la gazette, qui peut être consultée par chapitre, tout en se prêtant à une recherche par marque. Depuis janvier 2011, à la suite de la suppression des versions sur CD-ROM et en PDF, la version électronique gratuite est devenue la seule version de la gazette. Le lancement de la gazette sous forme électronique, facilité par les nouvelles technologies en matière de publication, a donc rendu la règle 32.3) obsolète.
3. La modification adoptée par l'Assemblée de l'Union de Madrid est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le nouveau paragraphe 3) dispose que, à partir de cette date, la gazette est publiée sur le site Internet de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le texte de la disposition modifiée figure à la page 2 du présent avis.
4. Pour obtenir des informations générales plus détaillées en ce qui concerne la modification mentionnée ci-dessus, on se reportera au document MM/A/44/1, disponible à l'adresse suivante : [http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=23140](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=23140).

Le 13 janvier 2012

**Règlement d'exécution commun à l'Arrangement  
de Madrid concernant l'enregistrement  
international des marques et au Protocole relatif  
à cet Arrangement**

(texte en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012)

LISTE DES RÈGLES

[...]

**Chapitre 7  
Gazette et base de données**

*Règle 32  
Gazette*

[...]

3) La gazette est publiée sur le site Internet de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.